



JOURNEE INFORMATION ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2018

13 SEPTEMBRE 2018

COLLECTIVITES DE MOINS DE 50 AGENTS



- **INTRODUCTION**
- **INSTANCES PARITAIRES CONCERNES**
- **UNE 1ERE ETAPE : LE RECENSEMENT DES EFFECTIFS ET LA COMPOSITION DES FUTURES INSTANCES**
- **LES PROCHAINES ETAPES A VENIR**
 - ⇒ **PUBLICITE DE LA LISTE ELECTORALE**
 - ⇒ **PUBLICITE DE LA LISTE DES CANDIDATURES**
 - ⇒ **PUBLICITE DE LA LISTE DES AGENTS ADMIS A VOTER PAR CORRESPONDANCE**
 - ⇒ **RECUPERATION DU MATERIEL DE VOTE**
 - ⇒ **REMISE DU MATERIEL DE VOTE AUX AGENTS VOTANT PAR CORRESPONDANCE**
 - ⇒ **PUBLICITE DES RESULTATS**

INSTANCES PARITAIRES CONCERNEES



INSTANCES PARITAIRES CONCERNEES

- **LE CDG 13 ORGANISE LES ELECTIONS POUR :**
 - ⇒ **LES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES (CAP)**
 - ⇒ **LE COMITE TECHNIQUE (CT)**
 - ⇒ **LES COMMISSIONS CONSULTATIVES PARITAIRES (CCP) – Nouveauté**
- **LES ELECTIONS AURONT LIEU LE JEUDI 6 DECEMBRE 2018**
- **LES RESULTATS SERONT PROCLAMES LE JOUR MEME**

INSTANCES PARITAIRES CONCERNEES

- **POUR RAPPEL, LES ELECTEURS A CES INSTANCES SONT :**

CAP

- Fonctionnaires titulaires

CT

- Fonctionnaires titulaires et stagiaires
- Contractuels de droit public
- Contractuels de droit privé

CCP

- Contractuels de droit public

- **CF. FICHES ELECTEURS SUR LE SITE INTERNET DU CDG13**

LE RECENSEMENT DES EFFECTIFS ET LA COMPOSITION DES INSTANCES



RECENSEMENT DES EFFECTIFS ET COMPOSITION DES INSTANCES

- Une première étape : le recensement des effectifs au 1er janvier 2018
- A permis de connaître la future composition des instances

CAP A

- 6 titulaires + 6 suppléants

CAP B

- 7 titulaires + 7 suppléants

CAP C

- 8 titulaires + 8 suppléants

RECENSEMENT DES EFFECTIFS ET COMPOSITION DES INSTANCES

CT

- 8 titulaires + 8 suppléants

CCP A

- 4 titulaires + 4 suppléants

CCP B

- 5 titulaires + 5 suppléants

CCP C

- 8 titulaires + 8 suppléants

PUBLICITE DE LA LISTE ELECTORALE



- **UNE LISTE DES ELECTEURS DEVANT ETRE DRESSEE PAR LE CDG A LA DATE DU 6 DECEMBRE 2018**
- Des conditions identiques au recensement des effectifs mais à une date différente

PUBLICITÉ DE LA LISTE ÉLECTORALE

PUBLICITE :

- 60 jours au moins avant la date du scrutin soit au plus tard le **7 octobre 2018**
- **Attention : ce jour tombant un dimanche, prévoir une publicité au plus tard le vendredi 5 octobre**
- **Mention de la possibilité de consulter la liste électorale et du lieu de cette consultation sera affichée à cette date au CDG 13**
- **Mais un extrait de la liste mentionnant les noms des électeurs de la collectivité ou de l'établissement devra être affiché dans les mêmes conditions dans chaque collectivité/établissement**

PUBLICITÉ DE LA LISTE ÉLECTORALE

PROCEDURE D'ELABORATION DE LA LISTE ELECTORALE :

- Le CDG retourne à chaque employeur le tableau reçu en début d'année pour le recensement des effectifs (1 envoi par type d'instance soit 3 tableaux).
- L'employeur vérifie les données de chaque tableau à la date du 6 décembre 2018 (anticipation des situations) et procède le cas échéant aux modifications (ajout/retrait d'agents)
- La collectivité/établissement renvoie par mail, à chaque secrétariat, le tableau mis à jour le concernant
- Le CDG 13 vérifie le tableau et, si besoin, prend attache auprès des services pour vérification
- Une fois validée, le CDG 13 dresse la liste électorale et renvoie à chaque employeur l'extrait de la liste le concernant pour affichage dans ses locaux au plus tard le 5/10/2018
- Le CDG publie à la même date la possibilité de consulter la liste

PUBLICITÉ DE LA LISTE ÉLECTORALE

CALENDRIER DE L'OPERATION :

- **Envoi des tableaux par les secrétariats d'instances :**
 - ⇒ Semaine du 10 au 14 septembre 2018
- **Période de retour et échanges des tableaux :**
 - ⇒ Du 10 au 28 septembre 2018
- **Date limite pour le retour des tableaux vérifiés au CDG :**
 - ⇒ **Vendredi 28 septembre 2018**
- **Envoi des tableaux par le CDG 13 pour affichage :**
 - ⇒ Entre le 1^{er} et le 4 octobre 2018
- **Publicité de la liste électorale :**
 - ⇒ **Vendredi 5 octobre**

MODIFICATION DE LA LISTE ELECTORALE:

- « Du jour de l'affichage au cinquantième jour précédant la date du scrutin, les électeurs peuvent vérifier les inscriptions, et, le cas échéant, présenter à l'autorité territoriale des demandes d'inscription ou des réclamations contre les inscriptions ou omissions de la liste électorale »
 - ⇒ **Réclamations possibles jusqu'au mercredi 17 octobre**
- « L'autorité territoriale statue sur les réclamations dans un délai de trois jours ouvrés. Elle motive ses décisions. »
 - ⇒ Ex : si réclamation le 17/10, le CDG13 doit statuer sur la demande au plus tard le 22/10
- Agent adresse sa demande (oralement et/ou par écrit) à sa collectivité/établissement qui en informe immédiatement le secrétariat de l'instance concernée
- Le CDG13 statue sur la demande et en informe la collectivité, le cas échéant en renvoyant la liste modifiée pour affichage

PUBLICITE DE LA LISTE DES CANDIDATURES



PUBLICITÉ DE LA LISTE DES CANDIDATURES

- Les listes de candidatures doivent être déposées au plus tard le jeudi 25 octobre 2018 à 17h
- Les listes sont affichées dans la collectivité ou l'établissement auprès duquel est placée la commission administrative paritaire, au plus tard le deuxième jour suivant la date limite fixée pour leur dépôt. Les rectifications apportées ultérieurement sont affichées immédiatement.
 - ⇒ **Affichage des listes de candidats au plus tard le samedi 27 octobre 2018 par le CDG 13.**
 - ⇒ Aucun affichage n'est règlementairement prévu au sein de la collectivité ou établissement = aucune démarche à effectuer

**PUBLICITE DE LA LISTE
DES AGENTS ADMIS
A VOTER PAR
CORRESPONDANCE**



PUBLICITÉ DE LA LISTE DES AGENTS VPC

AGENTS CONCERNES :

- Tous les agents votent par correspondance

AFFICHAGE :

- La liste des fonctionnaires admis à voter par correspondance est affichée au moins trente jours avant la date des élections.
 - ⇒ **Affichage de la liste des agents VPC le mardi 6 novembre 2018**
- Les fonctionnaires qui figurent sur cette liste sont, dans le même délai, avisés de leur inscription par l'autorité territoriale et de l'impossibilité pour eux de voter directement à l'urne le jour du scrutin.
 - ⇒ *Attention : penser également à informer l'agent de prendre en considération les délais d'acheminement postal, seuls seront pris en compte les votes arrivés au bureau de vote au plus tard le 6 décembre. Il est donc conseillé aux agents de poster leur pli entre le 26 novembre (date de début du vote) et le 4 décembre*
- **L'affichage est effectué par le CDG13 et au sein de chaque collectivité/établissement**

PUBLICITÉ DE LA LISTE DES AGENTS VPC

MODIFICATION DE LA LISTE DES AGENTS VPC :

- Cette liste peut être rectifiée jusqu'au vingt-cinquième jour précédant le jour du scrutin
 - ⇒ **Modification possible entre le mardi 6 novembre et le dimanche 11 novembre 2018**

- Agent adresse sa demande à sa collectivité/établissement (oralement et/ou par écrit) qui en informe immédiatement le CDG 13

- Le CDG13 informe la collectivité et le cas échéant procède à la modification de la liste des agents admis à voter par correspondance

RECUPERATION ET REMISE DU MATERIEL DE VOTE PAR CORRESPONDANCE



RECUPERATION ET REMISE DU MATERIEL DE VOTE

- Pour les agents votant par correspondance, le matériel nécessaire au vote doit être transmis aux fonctionnaires intéressés au plus tard le dixième jour précédant la date fixée pour l'élection
 - ⇒ **transmission du matériel au plus tard le lundi 26 novembre 2018**

- Pour rappel, ce matériel comprend :
 - ⇒ **Un exemplaire de chaque bulletin de vote**
 - ⇒ **Une enveloppe de vote** (enveloppe de couleur)
 - NB : pour le CDG 13, les enveloppes seront de couleur rose pour les CAP, de couleur bleue pour les CCP et de couleur jaune pour le CT.
 - ⇒ **Une enveloppe affranchie** pour l'expédition (enveloppe blanche T)
 - ⇒ **Une notice explicative** de la modalité de vote
 - ⇒ **Les professions de foi** de chaque liste candidate

RECUPERATION ET REMISE DU MATERIEL DE VOTE

- L'ensemble de ce matériel sera regroupé au sein d'une grande enveloppe (marron) sur laquelle sera identifié le scrutin (ex. CAP B) – une enveloppe par agent
- Chaque collectivité/établissement se verra remettre autant d'enveloppes marrons que d'électeurs concernés par chaque scrutin ainsi qu'une feuille d'émargement
- Le matériel de vote sera remis à chaque collectivité/établissement qui aura la charge de le remettre contre signature sur la feuille d'émargement aux agents concernés

RECUPERATION ET REMISE DU MATERIEL DE VOTE

- **Afin de pouvoir assurer la transmission du matériel de vote aux agents concernés dans les délais impartis, il vous sera demandé de venir récupérer le matériel de vote de vos agents du jeudi 15 au lundi 19 novembre 2018**
- **L'ensemble du matériel de vote devra avoir été remis aux agents avant le 26 novembre 2018, date à laquelle les agents pourront commencer à voter.**
- **La liste d'émargement signée devra être retournée avant cette date au CDG13**

- Sous réserve d'information préalable du CDG 13, il sera possible de déléguer cette récupération à une collectivité ou un établissement avoisinant

PUBLICATION DES RESULTATS



PUBLICATIONS DES RESULTATS DES ELECTIONS

- Un exemplaire du procès-verbal est adressé sans délai au préfet du département ainsi qu'aux agents habilités à représenter les listes de candidatures
- Pour les instances placées auprès des centres de gestion, le centre informe du résultat des élections les collectivités et établissements qui lui sont affiliés.
- Chaque collectivité ou établissement assure la publicité des résultats.

PROCEDURE :

- Dès le lendemain, le CDG adresse le PV du bureau central au Préfet et aux délégués des OS
- Le CDG assure la publicité des résultats
- Le CDG informe les collectivités et établissements qui lui sont affiliés des résultats, lesquels pourront également procéder à leur publication

CONTACTS

**POUR TOUTE DEMANDE RELATIVE A L'ORGANISATION DES ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES :**

Responsable du Service Expertise Statutaire et Juridique

Alix ÉTIÉ

aetie@cdg13.com

Secrétariat CAP

Mmes MANYARA et ZEFERINO

omanyara@cdg13.com

jzeferino@cdg13.com

Secrétariat CT

Mme MONCADEL

bmoncadel@cdg13.com

Secrétariat CCP

M. CALENDINI

fabrice.calendini@cdg13.com



CDG13

Pôle Appui aux Collectivités

04 42 54 40 50

cdg13.com